
BALANCE METHOD THERAPY CLINIC

CHARTRE DE PRISE EN CHARGE

Cadre de suivi du patient au cabinet

Cette charte fixe le cadre de toute prise en charge à BMTC. Elle s'applique à chaque patient, dès la première consultation, et prévaut sur toute demande contraire à ce cadre.

1. DIAGNOSTIC PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Aucun traitement n'est engagé sans interrogatoire MTC, prise des pouls et observation de la langue. Le diagnostic conditionne l'intégralité du protocole retenu.

2. PROTOCOLE FIXÉ À QUATRE SÉANCES

Le cycle de soins est structuré en quatre séances (bilan, ajustement, approfondissement, bilan de fin de cycle).
Ce cadre n'est ni raccourci ni prolongé sans le bilan de séance 4.

3. PHYTOTHÉRAPIE ENCADRÉE

Toute prescription de phytothérapie chinoise est délivrée et ajustée exclusivement par le praticien. Le patient s'engage à ne pas modifier la posologie de sa propre initiative.

4. RECOURS À LA GAMME FLOW

Un protocole Flow (BedFlow, StressFlow, SlimFlow, HarmonyFlow, PainFlow...)
Peut être prescrit pour le long terme, la prévention, ou en cas d'impossibilité de déplacement. Il prolonge le diagnostic du cabinet ; il ne s'y substitue pas.

5. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Le patient respecte le rythme des séances fixé avec le praticien.
Toute annulation est signalée au cabinet dans un délai raisonnable.

6. CONFIDENTIALITÉ

Toute information communiquée par le patient est couverte par le secret professionnel. Aucune donnée n'est partagée sans son accord.

7. RÉVISION DU CADRE

Le protocole, son rythme et sa durée peuvent être révisés uniquement d'un commun accord entre le praticien et le patient, sur la base de l'évolution clinique observée.

Dr Jean-François LONGWAH — Fondateur de Balance Method Therapy Clinic

BMTC · 107 rue de la Marne, Saint-Lô, Normandie
